

RAPPORT SFCR

Exercice 2024

Conseil d'Administration du 3 avril 2025



Numéro LEI : 969500GSMHW8YNZ5E408

MLC Mutuelle

1 rue de la Sarthe - 49300 Cholet

www.mlcmutuelle.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité française immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231



Table des matières

A.	ACTIVITÉ ET RESULTATS	3
A.1.	Activité	3
A.2.	Résultats de souscription	4
A.3.	Résultats des investissements	4
A.4.	Résultats des autres activités	5
A.5.	Autres informations	5
B.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	5
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	5
B.1.1.	Description du système de gouvernance	5
B.1.2.	Droits à rémunération	8
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	8
B.3.	Dispositif de gestion des risques	8
B.4.	Système de Contrôle Interne	9
B.5.	Fonction Clé Conformité	10
B.6.	Fonction clé Audit Interne	11
B.7.	Fonction clé actuariat	11
B.8.	Sous-traitance	12
B.9.	Autres informations	12
C.	PROFIL DE RISQUE	12
C.1.	Risque de souscription	12
C.2.	Risque de marché	12
C.3.	Risque de crédit	13
C.4.	Risque de liquidité	13
C.5.	Risque opérationnel	13
C.6.	Autres risques importants	14
C.7.	Autres informations	14
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1.	Principes Généraux	14
D.2.	Actifs	16
D.2.1.	Actifs de placement	16
D.2.2.	Autres actifs	17
D.2.3.	Impôts différés actifs	17
D.3.	Provisions techniques	18
D.3.1.	Principales hypothèses	18
D.3.2.	Résultats	19
D.4.	Autres passifs	19
D.4.1.	Autres passifs	19
D.4.2.	Impôts différés passifs	20
E.	GESTION DU CAPITAL	21
E.1.	Fonds propres	21
E.2.	SCR et MCR	22
E.2.1.	Evolution des SCR et MCR	22
E.2.2.	Taux de couverture du SCR et MCR	23
E.2.3.	Evolutions des différents SCR	24
E.3.	Différence entre formule standard et modèle interne	26
F.	CONCLUSION	26
G.	ANNEXES : QRT (en €)	27

Introduction du rapport

MLC Mutuelle se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 3 avril 2025, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

A. ACTIVITÉ ET RESULTATS

A.1. Activité

MLC Mutuelle a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité – Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

Montant en K€	2024	2023	2022	2021	2020
Cotisations brutes Non Vie	30 643	27 724	26 488	25 853	25 603
Cotisations brutes Vie	78	64	68	73	77
Cotisations nettes	30 721	27 788	26 556	25 926	25 681
Prestations payées Non Vie	25 541	23 046	22 115	22 345	20 121
Prestations payées Vie	58	47	60	60	60

Au cours de l'année 2024, MLC MUTUELLE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 27 724 k€ à 30 643 k€ soit une augmentation de 10.55 % par rapport à 2023.

Cette augmentation est en partie dû à la fusion-absorption de la MECA par la MLC à effet rétroactif au 01/01/2024.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

Effectif au 31/12 (personnes protégées)	2024	2023	2022	2021	2020
Individuel	26 799	25 578	25 948	26 067	26 508
Collectif	17 034	17 012	16 792	17 663	19 344
TOTAL	43 833	42 590	42 740	43 730	45 852

Ainsi au cours de l'année 2024, MLC Mutuelle a observé une augmentation de ses effectifs (+ 1243 bénéficiaires) dont 1 526 bénéficiaires issus du portefeuille de la MECA.

A.2. Résultats de souscription

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2024	2023	2022	2021	2020
Résultats Techniques (en €)	608 221	82 046	591 705	- 306 978	- 193 241
Résultats Techniques (Prestations/Cotisations+Frais)	98,03	99,71	98,23	101,42	101,05

Le montant total des cotisations acquises est en augmentation par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par la fusion absorption de la MECA par la MLC et par l'application du taux directeur voté par le Conseil d'Administration.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques augmentent en 2024 et représentent 12.70 % des cotisations acquises (en 2023, elles représentaient 13.43%).

Les charges de prestations connaissent une augmentation par rapport au 31 Décembre 2023 (+ 2 251 k€). L'évolution est liée principalement à la reprise des prestations de la MECA pour 1.226 k€ et à une augmentation sur les postes optiques, dentaires et soins courants.

A.3. Résultats des investissements

Au 31 décembre 2024, le résultat financier ressort à 577 k€ contre 460 k€ au 31 décembre 2023 et s'explique par :

- Une augmentation des revenus des placements (+111 k€) liée à l'arbitrage des produits de trésorerie,
- Une baisse des charges de placements (- 6 k€).

En k€	2024	2023	2022	2021	2020
Produits des placements	613	502	353	266	199

Les charges de placements passent de 42 k€ à 36 k€. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des dépréciations des placements.

En k€	2024	2023	2022	2021	2020
Charges des placements	36	42	120	65	78

Les placements au 31/12/2024 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision pour dépréciation
Immobilier	1 554 350	1 451 897	1 390 748	- 163 602	
OPCVM	4 374 545	4 360 270	4 876 412	501 867	14 275
Obligations	610 200	510 000	483 469	- 126 731	100 200
Contrat de capitalisation	3 000 000	3 292 598	3 292 598	292 598	
Titres de créances TSDI TSR	9 420 716	9 393 941	9 379 038	- 41 678	26 775
Dépôts divers	63 344	63 344	63 344	-	
Livrets	2 645 510	2 645 510	2 645 510	-	
Fonds de garantie	112 469	106 340	106 340	- 6 129	6 129
Titres de participation	1 260 354	1 260 354	1 952 772	692 418	
Total	23 041 488	23 084 254	24 190 230	1 148 742	147 379

A.4. Résultats des autres activités

MLC Mutuelle commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX.

En k€	2024	2023	2022	2021	2020
Indemnités de distribution	68	67	45	59	63

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

A.5. Autres informations

MLC Mutuelle fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2024	2023	2022	2021	2020
Indemnités de courtage	118	99	83	78	66

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le comité d'audit, le comité élargi, la commission des risques, la Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

B.1.1. Description du système de gouvernance

a) L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 8 sections de vote qui tiennent compte de la catégorie d'adhérents (individuels ou collectifs) et de la zone géographique du lieu de résidence.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1^{er} janvier de l'année des élections. Il varie suivant les sections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 16.3 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de septembre 2020. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 29 % de femmes et 71 % d'hommes.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

b) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2024, 15 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 63,9 ans. Il est composé pour 20% de femmes et 80% d'hommes.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans renouvelable tous les 3 ans.

La limite d'âge, fixée à 70 ans au jour de l'élection ou de la réélection, concerne tous les administrateurs.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que les actifs de la mutuelle couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de MLC Mutuelle a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) ;
- La nomination des Fonctions Clés sur proposition de la Direction Opérationnelle ;
- La validation des rapports réglementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière, rapport annuel d'audit interne, rapport annuel de la FCVC ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;
- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audition annuelle des Fonctions clés ;
- La détermination des scénarios ORSA.

c) Le Bureau

Le Président est élu à bulletin secret pour une durée de 6 ans et l'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 55 des statuts.

Le Bureau est composé actuellement de 4 membres et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Un vice-président ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire.

d) Le Comité d'Audit

La constitution du Comité d'Audit de MLC Mutuelle ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur. Il dispose d'une charte et d'un guide de fonctionnement.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, comptables et financiers.

Il est composé de 5 membres au maximum. Il peut, s'il le souhaite, initier :

- Un expert, présentant des compétences particulières en matière financière, comptable ou autres (actuariat, gestion d'actifs, ...)
- Suivant les sujets, le/la responsable contrôle interne,
- La fonction clé gestion des risques, la fonction clé conformité, la fonction clé actuarielle et la fonction clé audit interne, sur invitation du président.

Au cours de l'année 2024, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité d'Audit, ont concerné les sujets suivants :

- Examen des comptes annuels ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes ;
- Présentation du plan pluriannuel d'audit interne ;
- Externalisation de la Fonction Clé Audit Interne et gestion des risques ;
- Cartographie des risques ;
- Examen des politiques écrites ;

Le Commissaire aux Comptes participe à la réunion du Comité d'Audit au cours de laquelle sont présentés les comptes annuels et le rapport de gestion.

e) Les Dirigeants effectifs

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- La Dirigeante Opérationnelle.
- Le Président du Conseil d'Administration ;

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'ACPR.

f) La Direction Opérationnelle

Le Conseil d'Administration nomme, le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application de ladite délégation et des décisions prises.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.

En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités ;
- Elle procède à des analyses de situations ;
- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;

- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle a la charge du pilotage opérationnel de la mutuelle y compris la mise en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes pour se conformer à la directive Solvabilité II. Dans ce contexte, elle prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- Elle propose la politique écrite des placements aux Dirigeants Effectifs ;
- Elle présente au Comité Elargi les résultats des travaux sur la Gestion Actif/Passif et le suivi des indicateurs ;
- Elle présente le rapport de gestion et les rapports prudentiels SFCR/RSR/ORSA au Conseil d'Administration ;
- Elle est chargée de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de Solvabilité 2, notamment en matière de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise, de contrôle interne et de rapports réglementaires.
- Elle présente au Conseil d'Administration les travaux et les indicateurs de suivi de la politique de placements (risque de liquidité, risque de concentration ...) en représentation des engagements et lui soumet ses propositions d'arbitrages ou préalablement ou le cas échéant au Comité Elargi suivant la nature des sujets abordés.

A chaque présentation au Conseil d'Administration un procès-verbal est émis.

B.1.2. Droits à rémunération

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 41 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de MLC MUTUELLE est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

B.3. Dispositif de gestion des risques

Le système de gestion des risques de MLC MUTUELLE concerne les organes de gouvernance, le Conseil d'Administration, la commission des Risques, le comité élargi, le comité d'Audit, la Direction Opérationnelle ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'organisation, le contrôle interne, la Fonction clé gestion des risques et plus généralement, l'ensemble des collaborateurs.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2024, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- La revue de la cartographie des risques existante avec tous les responsables de service. Le Conseil d'Administration a validé la cartographie des risques lors de la séance du 18 décembre 2024.
- La mise à jour de la politique écrite de gestion des risques par le Conseil d'Administration lors de la séance du 18 décembre 2024.

Le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) de MLC MUTUELLE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en décembre 2024 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

B.4. Système de Contrôle Interne

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- La fiabilité des informations comptables et financières ;
- La surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des EMR (éléments de maîtrise des risques) ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes ;
- La protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le Contrôle Interne au sein de la Mutuelle permet :

- D'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- De favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- De garantir le respect des lois et des règlements ;
- D'assurer la qualité des informations transmises à la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques opérationnels. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation après présentation des travaux par la fonction clé gestion des Risques.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'information impactent des processus métier ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

B.5. Fonction Clé Conformité

Le rôle de la Fonction Clé vérification de la Conformité consiste en :

- Veille juridique et transposition des évolutions réglementaires,
- Communication / Formation des collaborateurs ou entités sur les règles qui les concernent,
- Risques et contrôle permanent : s'assurer de l'application des règles –Supervision et reporting.

Les principales missions du responsable fonction clé conformité sont les suivantes :

- Recenser, coordonner et formaliser l'organisation de conformité, comportant une définition claire des responsabilités.
- Mettre en place un système de recensement et d'analyse des principaux risques de non-conformité identifiables au regard des objectifs de la mutuelle, et des procédures de gestion de ces risques, en coordonnant et centralisant les travaux réalisés par les responsables de processus et la responsable du contrôle interne.
- S'assurer de la maîtrise des risques sur les domaines de conformité dans la Mutuelle :
- Rédiger le plan de conformité
- Suivre les contrôles réalisés et réaliser certains tests complémentaires permettant de s'assurer de leur efficacité.
- Suivre les incidents de non-conformité avec le Contrôle Interne et en informer les organes de Direction.
- Etablir une liste des accords de sous-traitance, s'assurer que les contrôles définis en collaboration avec le contrôle interne sont effectués, analyser les résultats de ces contrôles et en informer la Fonction Clé Gestion des Risques pour la mise à jour des cartographies des risques.

Elle peut être invitée à participer à la Commission des Risques et au Comité Elargi.

Elle reporte ses travaux et avis aux Dirigeants Effectifs et les informe des impacts des nouvelles dispositions réglementaires et leurs conséquences.

La fonction clé vérification de la conformité est détenue par la Direction opérationnelle.

B.6. Fonction clé Audit Interne

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité d'audit et la commission des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par le Président du Comité d'audit.

B.7. Fonction clé actuariat

Conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, la Fonction Clé Actuarielle a la charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le calcul des provisions techniques ;
- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82 ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre vi, sections 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45. »

Elle émet un avis sur la politique de souscription et de renouvellement des tarifs dans son rapport actuariel présenté aux Dirigeants Effectifs.

Elle réalise un suivi régulier de l'activité et diffuse par le service comptable en charge de la comptabilisation les tableaux de bord mensuel, le suivi de la PSAP et le reporting des placements.

Elle présente également aux Dirigeants Effectifs le rapport ORSA détaillant ses travaux, la quantification des scénarii, les plans de remédiation.

La Fonction clé Actuarielle produit annuellement un rapport reprenant l'ensemble de ses travaux à l'attention des Dirigeants Effectifs et du Conseil d'Administration.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par un membre de l'équipe opérationnelle. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat. La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

B.8. Sous-traitance

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

La mutuelle a identifié les missions sous-traitées suivantes :

- ASSIA, concentrateur de flux
- TESSI, éditeur de logiciel
- ECRITEL, sous-traitant de TESSI, hébergeur de données de santé (HDS)
- BEELIGHTED, sous-traitant de la fonction clé vérification de la conformité
- RSM France, sous-traitant de la fonction clé audit interne
- COELIENCE, sous-traitant de la fonction clé actuarielle

B.9. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1. Risque de souscription

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de Conception et surveillance des produits, composé de la Direction Opérationnelle également Fonction Clé Conformité, du responsable de la Fonction clé Actuarielle, du responsable Commercial et du cabinet d'actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir.

Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que sur des prévisions des coûts et des comportements de consommation ;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats ;

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille
- Analyse des consommations par poste et par catégorie ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

C.2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente et la bonne application de sa politique des placements :

- La nécessité de faire face à ses engagements
- La sécurité de ses actifs.

La mutuelle a mis en place deux délégations de pouvoir :

- Du trésorier vers la Responsable Comptable
- Du Conseil d'Administration vers la Direction opérationnelle

La mutuelle assure la gestion directe de l'ensemble de ses placements sans avoir recours à un délégataire. Le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des placements. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements qui établit un reporting mensuel.

La Direction Opérationnelle rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

C.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, MLC MUTUELLE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations et lorsque la procédure prévue par le Code de la Mutualité demeure infructueuse, il est fait appel à un cabinet de recouvrement.

C.4. Risque de liquidité

MLC MUTUELLE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

MLC MUTUELLE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme et les liquidités immédiates permettent à la Mutuelle de limiter ce risque.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Non-conformité ;
- Fraude externe aux prestations
- Risque d'insuffisance des opérations d'exécution de contrôle
- Système d'information
- Risque sous-traitance
- Risque de réputation
- Risque d'homme clé
- Risque fiscal et réglementaire
- Risque de gouvernance et stratégie

Pour chaque risque opérationnel identifié, deux évaluations sont réalisées :

- Risque brut : Risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs auxquels la Mutuelle est confrontée, en l'absence d'éléments de maîtrise (actions de contrôle) permettant d'atténuer la probabilité ou la gravité de l'impact.
- Risque net : Risque qui demeure et qui est susceptible d'affecter la réalisation des objectifs après la définition et la mise en œuvre des éléments de maîtrise par la première ligne de maîtrise (management opérationnel).

C.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

C.7. Autres informations

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis), les arbitrages étant réalisés en interne.

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par MLC MUTUELLE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Principes Généraux

MLC Mutuelle s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

MLC Mutuelle a confié la réalisation des travaux Solvabilité 2 au cabinet Coélience qui s'appuie sur ses outils internes pour la réalisation des calculs et sur le logiciel « e-feeling » développé en mode SAAS par la société Invoke pour la transformation au format XBRL des états réglementaires et s'assurer du respect de la dernière taxonomie en vigueur.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- La mise à jour de ce règlement délégué en vigueur depuis le 9 juillet 2019.
- Toutes autres orientations spécifiques communiquées par l'EIOPA ou par l'ACPR.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

ACTIFS	Mode de valorisation	Source valorisation	Valeur Prudentielle
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		0 k€
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2024	342 k€
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	23 711 k€
Part des cessionnaires dans les Provisions Techniques	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Impôts différés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	75 k€
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	1 619 k€
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Créances nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	748 k€
Créances de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Autres créances	Valeur comptable	Comptabilité	1 048 k€
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
			27 543 k€

Passifs	Mode de valorisation	Source de valorisation	Valeur prudentielle
Provisions techniques non vie	Best Estimate	Coélience	2 482 k€
Marge pour risque non vie	Estimation SCR futurs	Coélience	505 k€
Provisions techniques vie	Best Estimate	Coélience	31 k€
Marge pour risque vie	Estimation SCR futurs	Coélience	1 k€
Provisions pour risques et charges	Valeur nette comptable	Comptabilité	65 k€
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	75 k€
Dette envers les établissements de crédits	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Dettes nées d'opérations directes	Valeur nette comptable	Comptabilité	101 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Autres dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité	2 583 k€
Comptes de régularisation	Valeur retenue à 0		0 k€
			5 843 k€

D.2. Actifs

D.2.1. Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif et l'évolution des placements des exercices 2022 à 2024.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous la norme Solvabilité II.

	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 2024 / 2023
Immobilier d'exploitation	342 k€	377 k€	387 k€	-9,28%
Immobilier hors exploitation	1 049 k€	3 037 k€	1 987 k€	-65,46%
Participations	1 816 k€	1 780 k€	1 640 k€	2,02%
Actions cotées	0 k€	0 k€	0 k€	
Actions non cotées	0 k€	0 k€	0 k€	
Obligations d'entreprises	1 181 k€	1 135 k€	1 275 k€	4,05%
Titres structurés	0 k€	0 k€	0 k€	
Titres garantis	0 k€	0 k€	0 k€	
Organismes de placement collectif	4 876 k€	5 121 k€	5 023 k€	-4,78%
Dépôts et équivalents de trésorerie	14 789 k€	12 080 k€	13 182 k€	22,43%
Global	24 053 k€	23 530 k€	23 494 k€	2,22%

Le tableau ci-dessus intègre les actifs corporels d'exploitation qui sont considérés sous Solvabilité 2 comme de l'immobilier d'exploitation (99 k€ en 2024, 130 k€ en 2023 et 292 k€ en 2022).

La Mutuelle a transparisé ses actifs détenus au travers d'organismes de placement collectif conformément à la réglementation Solvabilité II. Seuls 134 k€ sont non transparisés puisqu'il s'agit de fonds de fonds. Ce montant représente 2,75% de la valeur de marché des OPCVM et 0,56% du portefeuille global.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

D.2.2. Autres actifs

Au 31 décembre 2024, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 2023 / 2022
Provisions techniques cédées	0 k€	0 k€	0 k€	
Créances nées d'opérations directes	748 k€	768 k€	684 k€	-2,60%
Créances de réassurance	0 k€	0 k€	0 k€	
Autres créances	1 048 k€	862 k€	869 k€	21,57%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 619 k€	1 343 k€	266 k€	20,55%
Autres actifs	0 k€	0 k€	0 k€	
Actifs d'impôts différés	75 k€	141 k€	97 k€	-46,80%
Global	3 490 k€	3 144 k€	1 916 k€	11,00%

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses ; La variation du poste trésorerie s'explique par les arbitrages réalisés fin 2022. Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

D.2.3. Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs proviennent de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de réalisation des postes de passif du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDA
PROVISIONS TECHNIQUES	Provision pour sinistres à payer frais de santé	2 514 k€	2 503 k€	2 514 k€	-11 k€
	Provision pour sinistres à payer naissance	5 k€	5 k€	5 k€	0 k€
	Provision pour participations aux bénéfiques naissance	27 k€	27 k€	27 k€	0 k€
	Réserve Générale CCN Coiffure	8 k€	8 k€	8 k€	0 k€
	Provision pour primes	0 k€	-29 k€	0 k€	-29 k€
	Marge de risque	0 k€	506 k€	0 k€	506 k€
	GLOBAL	2 554 k€	3 019 k€	2 554 k€	465 k€
AUTRES PASSIFS	Provisions pour risques et charges	65 k€	65 k€	65 k€	0 k€
	Autres dettes	2 684 k€	2 684 k€	2 684 k€	0 k€
	GLOBAL	2 749 k€	2 749 k€	2 749 k€	0 k€
TOTAL		5 303 k€	5 768 k€	5 303 k€	465 k€

Les impôts différés actifs sont calculés au taux de 25,00% soit 116 k€.

D.3. Provisions techniques

D.3.1. Principales hypothèses

D.3.1.1 La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31 décembre 2024 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjustment en anglais, d'où VA).

D.3.1.2 Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que MLC Mutuelle devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- flux entrants : correspond aux cotisations,
- flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion.

Les risques « Frais de soins » et « Naissance » assurés par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

D.3.1.3 La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le coût du capital retenu est de 6% par an.

En accord avec les spécifications techniques de l'EIOPA, les SCR projetés sont l'agrégation des modules suivants, le SCR de marché étant supposé diversifiable :

- SCR de souscription, y compris catastrophe ;
- SCR de défaut ;
- SCR opérationnel.

D.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2024, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 2024 / 2023
BE de sinistres	2 543 k€	2 305 k€	1 920 k€	10,33%
BE de primes	-29 k€	122 k€	-23 k€	-23,77%
Marge de risque	506 k€	458 k€	424 k€	10,48%
TOTAL	3 020 k€	2 885 k€	2 322 k€	4,68%

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de primes correspond à la projection du résultat technique sur la survenance 2025 et les 2 premiers mois de 2026. Cette projection est associée aux contrats en portefeuille au 31 décembre 2024.

Le BE de primes diminue du fait d'une anticipation d'un résultat technique légèrement positif au titre de la survenance 2025 et des deux premiers mois de 2026.

D.4. Autres passifs

D.4.1. Autres passifs

Au 31 décembre 2024, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 2024 / 2023
Provisions pour risques et charges	65 k€	65 k€	68 k€	0,00%
Impôts différés passifs	75 k€	483 k€	449 k€	-84,47%
Dettes envers les établissements de crédit	0 k€	0 k€	0 k€	
Dettes nées d'opérations directes	101 k€	419 k€	455 k€	-75,89%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0 k€	0 k€	0 k€	
Autres dettes	2 583 k€	2 003 k€	1 672 k€	28,96%
Global	2 824 k€	2 970 k€	2 643 k€	-4,92%

- Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

D.4.2. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs proviennent de la différence entre valeur fiscale et valeur de réalisation des postes d'actifs du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDP
PLACEMENTS FINANCIERS	Immeuble Saint Jean de Mont	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	Immeuble Grand Quevilly	113 k€	161 k€	113 k€	48 k€
	Immeuble Landemont	74 k€	82 k€	74 k€	8 k€
	EUROVALYS	443 k€	425 k€	443 k€	-18 k€
	PRIMOVIE	454 k€	394 k€	454 k€	-60 k€
	PFO2	269 k€	230 k€	269 k€	-40 k€
	Obligations en direct	1 211 k€	1 182 k€	1 211 k€	-29 k€
	Fonds d'investissements	4 360 k€	4 876 k€	4 876 k€	0 k€
	Participations	1 260 k€	1 816 k€	1 260 k€	555 k€
	Contrats de capitalisation	3 268 k€	3 293 k€	3 268 k€	24 k€
	Livret et CAT	11 327 k€	11 325 k€	11 327 k€	-2 k€
	Dépôts et prêts	171 k€	171 k€	171 k€	0 k€
	Avoirs en banque, CCP et caisse	1 619 k€	1 619 k€	1 619 k€	0 k€
	GLOBAL	24 570 k€	25 574 k€	25 086 k€	488 k€
AUTRES ACTIFS	Créances	1 796 k€	1 796 k€	1 796 k€	0 k€
	Actifs corporels d'exploitation	99 k€	99 k€	99 k€	0 k€
	Actifs incorporels	103 k€	0 k€	103 k€	-103 k€
	Comptes de régularisation	85 k€	0 k€	85 k€	-85 k€
	GLOBAL	2 083 k€	1 895 k€	2 083 k€	-189 k€
TOTAL		26 653 k€	27 468 k€	27 170 k€	299 k€

Les impôts différés passifs sont ensuite calculés au taux de 25,00% soit 75 k€.

La position nette d'impôts différés est de 0 k€. En effet, les impôts différés actifs – les impôts différés passifs sont positifs de 41 k€. Ce qui reviendrait à dire que MLC Mutuelle aurait une créance sur l'administration fiscale. Par mesure de prudence, nous considérons cette créance à 0 k€.

E. GESTION DU CAPITAL

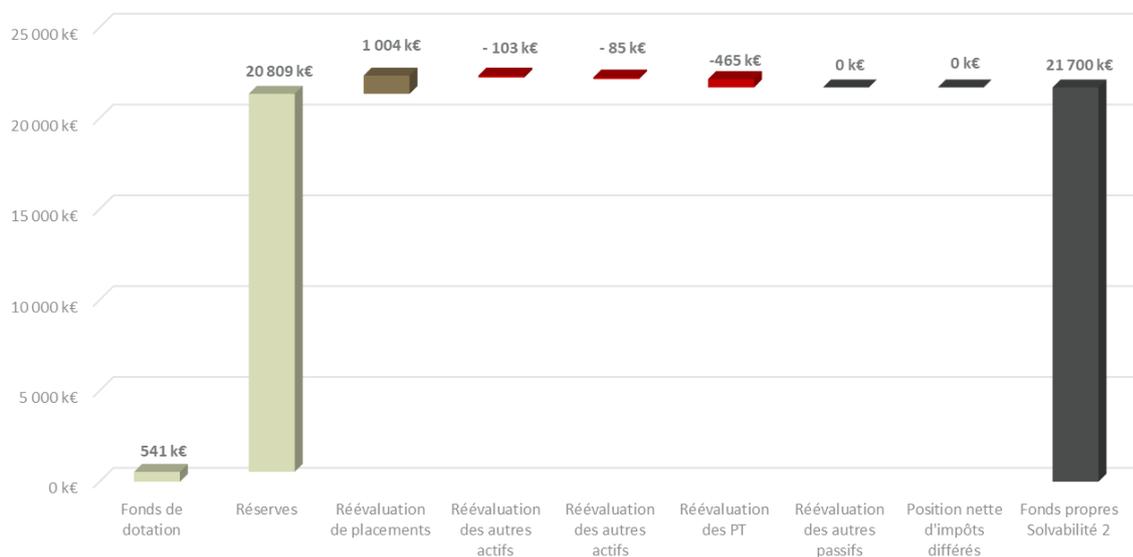
E.1. Fonds propres

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédentes (D). Ils se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 2024 / 2023
Fonds propres comptables	21 350 k€	19 445 k€	19 240 k€	9,80%
Revalorisation des FP	350 k€	1 345 k€	1 199 k€	-73,98%
Fonds propres prudentiels	21 700 k€	20 790 k€	20 439 k€	4,38%

La vente du village vacances a fait diminuer les plus-values latentes mais a augmenté la valeur comptable des placements.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres entre la valeur comptable et la valeur prudentielle.



Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Les fonds propres de la Mutuelle connaissent une évolution par rapport à 2023 en raison du résultat excédentaire de l'exercice et en raison de la forte diminution du Best Estimate de primes.

Tableau de répartition des Fonds Propres	Valeur prudentielle 2024	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Evolution 20234 / 2023
Tiers 1	21 700 k€	20 790 k€	20 439 k€	4,38%
Tiers 2	0 k€	0 k€	0 k€	
Tiers 3	0 k€	0 k€	0 k€	

E.2. SCR et MCR

E.2.1. Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des évènements imprévus.

La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2023 et 2024 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Solvency Capital Requirement	8 483 k€	7 662 k€	7 020 k€	821 k€
Ajustements pour Impôts Différés	0 k€	-341 k€	-351 k€	341 k€
Risque opérationnel	923 k€	836 k€	797 k€	87 k€
Basic Solvency Capital Requirement	7 561 k€	7 167 k€	6 574 k€	393 k€
Effet diversification	-2 276 k€	-2 340 k€	-2 179 k€	64 k€
Somme des risques	9 837 k€	9 507 k€	8 753 k€	329 k€
Risque de marché	2 155 k€	2 410 k€	2 112 k€	-255 k€
Risque de défaut de contrepartie	1 626 k€	1 629 k€	1 650 k€	-3 k€
Risque de souscription vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Risque de souscription santé	6 056 k€	5 468 k€	4 990 k€	588 k€
Risque de souscription non vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres comptables	21 350 k€	19 445 k€	19 240 k€	1 905 k€
Fonds propres prudentiels	21 700 k€	20 790 k€	20 439 k€	910 k€

Le MCR est quant à lui égal à 4 000 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire pour les activités « frais de soins » est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR linéaire pour les activités « naissance » est égal à 2,1 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR ;
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 4 000 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

E.2.2. Taux de couverture du SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR est en baisse entre 2023 et 2024 du fait d'une augmentation du SCR global qui s'explique par une augmentation du SCR de souscription et par l'absence de réduction du SCR par le niveau d'impôts différés passifs qui était historiquement liés à l'écart important existant entre la valeur de marché et la valeur fiscale du village vacances qui a été cédé courant 2024.

E.2.3. Evolutions des différents SCR

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Fonds propres comptables	21 350 k€	19 445 k€	19 240 k€	1 905 k€
Fonds propres prudentiels	21 700 k€	20 790 k€	20 439 k€	910 k€
Taux de couverture du SCR	255,80%	271,30%	291,15%	-15,50%
Taux de couverture du MCR	542,50%	519,75%	511,00%	22,75%

E.2.3.1 SCR de marché

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
RISQUE DE MARCHÉ	2 155 k€	2 410 k€	2 112 k€	-255 k€
Effet diversification	-1 261 k€	-1 222 k€	-1 052 k€	-39 k€
Somme des risques	3 416 k€	3 632 k€	3 165 k€	-217 k€
Risque de taux d'intérêt	171 k€	158 k€	93 k€	14 k€
Risque action	1 343 k€	1 312 k€	989 k€	30 k€
Risque immobilier	323 k€	821 k€	855 k€	-498 k€
Risque de spread	204 k€	180 k€	190 k€	25 k€
Risque de change	330 k€	137 k€	102 k€	192 k€
Risque de concentration	1 044 k€	1 025 k€	936 k€	20 k€

Le SCR de marché diminue de 255 k€ entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024 :

- Le SCR Immobilier diminue de 498 k€ en raison de la valeur du marché des parts de SCPI dont la valeur de marché diminue ainsi que de la diminution de l'exposition au risque immobilier suite à la cession du village vacances courant 2024.
- Les SCR Spread et taux d'intérêt correspondent à la variation des taux des obligations entre deux clôtures, agrégée en fonction de la notation et de la durée (maturité) de l'obligation. Le SCR de taux augmente de 14 k€ et le SCR de spread diminue de 25 k€. Ces variations sont liées à la variation de la courbe des taux et à la variation de la durée moyenne du portefeuille obligataire.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie. Ce SCR augmente de 20 k€.
- Le SCR de change augmente lui de 192 k€.
- Le SCR Action est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
 - Type 1 : Actions cotées sur les différents marchés + OPCVM Actions
 - Type 2 : Actions non cotées

Le SCR Action augmente de 30 k€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation du taux de risque (passage de 40,46% ou 50,46% au 31/12/2023 à 41,86% ou 51,86% au 31/12/2024).

E.2.3.2 SCR défaut

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 626 k€	1 629 k€	1 650 k€	-3 k€
Effet diversification	-108 k€	-106 k€	-109 k€	-2 k€
Somme des risques	1 733 k€	1 735 k€	1 759 k€	-2 k€

Risque de défaut de contrepartie de type 1	1 031 k€	1 059 k€	1 060 k€	-28 k€
Risque de défaut de contrepartie de type 2	703 k€	677 k€	699 k€	26 k€

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus ;
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme.

Les SCR Défaut diminue de 3 k€ par rapport à 2023. Le risque de type 1 diminue de 28 k€ quand le risque de type 2 augmente de 26 k€.

E.2.3.3 SCR Santé

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Risque de souscription santé	6 056 k€	5 468 k€	4 990 k€	588 k€
Effet diversification	-162 k€	-160 k€	-146 k€	-2 k€
Somme des risques	6 219 k€	5 628 k€	5 136 k€	591 k€

Santé SLT - Risque de souscription	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Santé Non SLT - Risque de souscription	5 997 k€	5 410 k€	4 937 k€	587 k€
Santé - Risque catastrophe	222 k€	218 k€	200 k€	4 k€

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR est en augmentation de 588 k€, du fait d'une progression de l'activité et notamment la fusion / absorption de la MECA à effet du 1^{er} janvier 2024.

E.2.3.4 SCR Opérationnel

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Risque opérationnel	923 k€	836 k€	797 k€	87 k€

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Il se calcul en fonction des cotisations et des provisions. Le risque opérationnel augmente de 87 k€ puisque les cotisations ont augmenté et que la MLC Mutuelle a fusionné avec la MECA au 1^{er} janvier 2024.

E.2.3.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Ajustements pour Impôts Différés	0 k€	-341 k€	-351 k€	+341 k€

Le détail du calcul des impôts différés a été détaillé ci-dessus.

E.2.3.6 BSCR : Capital de Solvabilité Requis de base

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Evolution 2023 -> 2024
Basic Solvency Capital Requirement	7 561 k€	7 167 k€	6 574 k€	393 k€
Effet diversification	-2 276 k€	-2 340 k€	-2 179 k€	64 k€
Somme des risques	9 837 k€	9 507 k€	8 753 k€	329 k€

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

E.3. Différence entre formule standard et modèle interne

MLC Mutuelle, appliquant la formule standard, n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

F. CONCLUSION

MLC Mutuelle a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ses capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

G. ANNEXES : QRT (en €)

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en milliers d'euros.

S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	103 465,59
Deferred tax assets	R0040	74 688,70	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	341 618,81	285 122,94
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	23 711 680,24	22 764 506,05
Property (other than for own use)	R0080	1 049 261,86	1 166 906,83
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	255 703,00	255 703,00
Equities	R0100	1 560 005,16	1 004 651,07
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	1 560 005,16	1 004 651,07
Bonds	R0130	1 181 503,11	1 210 715,96
Government Bonds	R0140		
Corporate Bonds	R0150	1 181 503,11	1 210 715,96
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	4 876 412,17	4 360 270,20
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	14 788 794,94	14 766 258,99
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00	0,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	748 391,24	748 391,24
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	1 047 660,68	1 047 660,68
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	1 618 962,45	1 618 962,45
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	85 307,69
Total assets	R0500	27 543 002,12	26 653 416,64

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	2 986 357,67	2 521 665,12
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	2 986 357,67	2 521 665,12
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	2 481 687,18	
Risk margin	R0590	504 670,49	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	33 127,60	32 358,76
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	33 127,60	32 358,76
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	31 600,07	
Risk margin	R0680	1 527,54	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	65 001,88	65 001,88
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	74 688,70	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	101 293,00	101 293,00
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 582 602,59	2 582 602,59
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	5 843 071,44	5 302 921,35
Excess of assets over liabilities	R1000	21 699 930,67	21 350 495,29

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110	30 642 809,54					30 642 809,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200	30 642 809,54					30 642 809,54
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210	30 642 809,54					30 642 809,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300	30 642 809,54					30 642 809,54
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310	25 609 914,05					25 609 914,05
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400	25 609 914,05					25 609 914,05
Expenses incurred							
Administrative expenses							
Gross - Direct Business	R0610	375 775,98					375 775,98
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
Reinsurers' share	R0640						
Net	R0700	375 775,98					375 775,98
Investment management expenses							
Gross - Direct Business	R0710						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800						
Claims management expenses							
Gross - Direct Business	R0810	672 806,36					672 806,36
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	672 806,36					672 806,36
Acquisition expenses							
Gross - Direct Business	R0910	1 207 641,99					1 207 641,99
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						
Reinsurers' share	R0940						
Net	R1000	1 207 641,99					1 207 641,99
Overhead expenses							
Gross - Direct Business	R1010	2 329 205,32					2 329 205,32
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	2 329 205,32					2 329 205,32
Balance - other technical expenses/income	R1210						94 677,37
Total technical expenses	R1300						4 680 107,02

		Line of Business for: life insurance obligations				Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0270	C0280	
Premiums written								
Gross	R1410				78 108,46			78 108,46
Reinsurers' share	R1420							
Net	R1500				78 108,46			78 108,46
Premiums earned								
Gross	R1510				78 108,46			78 108,46
Reinsurers' share	R1520							
Net	R1600				78 108,46			78 108,46
Claims incurred								
Gross	R1610				77 516,21			77 516,21
Reinsurers' share	R1620							
Net	R1700				77 516,21			77 516,21
Expenses incurred								
Administrative expenses								
Gross	R1910				958,69			958,69
Reinsurers' share	R1920							
Net	R2000				958,69			958,69
Investment management expenses								
Gross	R2010				48,72			48,72
Reinsurers' share	R2020							
Net	R2100				48,72			48,72
Claims management expenses								
Gross	R2110				1 528,73			1 528,73
Reinsurers' share	R2120							
Net	R2200				1 528,73			1 528,73
Acquisition expenses								
Gross	R2210				3 078,40			3 078,40
Reinsurers' share	R2220							
Net	R2300				3 078,40			3 078,40
Overhead expenses								
Gross	R2310				5 935,60			5 935,60
Reinsurers' share	R2320							
Net	R2400				5 935,60			5 935,60
Balance - other technical expenses/income								
Total technical expenses								
Total amount of surrenders								
	R2510							11 550,14
	R2600							
	R2700							

S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France.
Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

S.12.01.02 Provisions techniques pour les garanties Vie ou Santé SLT

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
		C0060	C0070	C0080		
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best Estimate						
Gross Best Estimate	R0030		31 600,07			31 600,07
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040					
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050					
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060					
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		31 600,07			31 600,07
Risk Margin	R0100	1 527,54				1 527,54
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
Best estimate	R0120					
Risk margin	R0130					
Technical provisions - total	R0200	33 127,60				33 127,60
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	33 127,60				33 127,60
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					
Gross BE for Cash flow						
Cash out-flows						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	108 325,81				108 325,81
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240					
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250					
Future expenses and other cash out-flows	R0260	17 532,97				17 532,97
Cash in-flows						
<i>Future premiums</i>	R0270	94 262,59				94 262,59
<i>Other cash in-flows</i>	R0280	0,00				0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000				
Surrender value	R0300	0,00				0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	31 600,07				31 600,07
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	0,00				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	31 600,07				31 600,07
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00				0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	31 600,07				31 600,07

S17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie

		Segmentation for:				Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0180	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020					0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030					0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
Premium provisions						
Gross - Total	R0060	-28 693,79	0,00	0,00	0,00	-28 693,79
Gross - direct business	R0070	-28 693,79				-28 693,79
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080					0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110					0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120					0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-28 693,79	0,00	0,00	0,00	-28 693,79
Claims provisions						
Gross - Total	R0160	2 510 380,97	0,00	0,00	0,00	2 510 380,97
Gross - direct business	R0170	2 510 380,97				2 510 380,97
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180					0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210					0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220					0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230					0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	2 510 380,97	0,00	0,00	0,00	2 510 380,97
Total Best estimate - gross	R0260	2 481 687,18	0,00	0,00	0,00	2 481 687,18
Total Best estimate - net	R0270	2 481 687,18	0,00	0,00	0,00	2 481 687,18
Risk margin	R0280	504 670,49	0,00	0,00	0,00	504 670,49
Amount of the transitional on Technical Provisions						
TP as a whole	R0290					0,00
Best estimate	R0300					0,00
Risk margin	R0310					0,00
Technical provisions - total						
Technical provisions - total	R0320	2 986 357,67	0,00	0,00	0,00	2 986 357,67
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	2 986 357,67	0,00	0,00	0,00	2 986 357,67
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)						
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350					
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360					
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)						
Cash out-flows						
Future benefits and claims	R0370	32 242 461,41				32 242 461,41
Future expenses and other cash-out flows	R0380	5 563 312,20				5 563 312,20
Cash in-flows						
Future premiums	R0390	37 788 074,33				37 788 074,33
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00				0,00
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)						
Cash out-flows						
Future benefits and claims	R0410	2 451 056,79				2 451 056,79
Future expenses and other cash-out flows	R0420	63 064,71				63 064,71
Cash in-flows						
Future premiums	R0430	0,00				0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	0,00				0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	1,0000				1,0000
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460	0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470	2 481 687,18				2 481 687,18
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	0,00				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	2 481 687,18				2 481 687,18

S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Prior	RD100										
N-14	RD110										
N-13	RD120										
N-12	RD130										
N-11	RD140										
N-10	RD150										
N-9	RD160	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	RD170	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	RD180	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	RD190	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	-1 319,28	-636,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	RD200	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78	475,78				
N-4	RD210	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66	108,46					
N-3	RD220	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64	2 079,31						
N-2	RD230	20 296 835,82	1 634 715,39	24 178,94							
N-1	RD240	21 170 380,24	2 027 498,82								
N	RD250	23 145 607,00									

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690
Prior	RD300										
N-14	RD310										
N-13	RD320										
N-12	RD330										
N-11	RD340										
N-10	RD350										
N-9	RD360										
N-8	RD370										
N-7	RD380										
N-6	RD390										
N-5	RD400										
N-4	RD410										
N-3	RD420										
N-2	RD430										
N-1	RD440										
N	RD450										

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290
Prior	RD500										
N-14	RD510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	RD520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	RD530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	RD540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	RD550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	RD560	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	RD570	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	RD580	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	RD590	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	-1 319,28	-636,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	RD600	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78	475,78				
N-4	RD610	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66	108,46					
N-3	RD620	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64	2 079,31						
N-2	RD630	20 296 835,82	1 634 715,39	24 178,94							
N-1	RD640	21 170 380,24	2 027 498,82								
N	RD650	23 145 607,00									

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	RD100	0,00	0,00
N-14	RD110	0,00	0,00
N-13	RD120	0,00	0,00
N-12	RD130	0,00	0,00
N-11	RD140	0,00	0,00
N-10	RD150	0,00	0,00
N-9	RD160	0,00	19 925 180,48
N-8	RD170	0,00	20 307 822,95
N-7	RD180	0,00	20 357 644,59
N-6	RD190	0,00	19 108 120,80
N-5	RD200	475,78	20 074 573,24
N-4	RD210	108,46	19 500 896,11
N-3	RD220	2 079,31	22 315 150,46
N-2	RD230	24 178,94	21 955 730,11
N-1	RD240	2 027 498,82	23 197 879,04
N	RD250	23 145 607,00	23 145 607,00
Total	RD260	25 199 948,31	209 888 604,90

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	RD300	0,00	0,00
N-14	RD310	0,00	0,00
N-13	RD320	0,00	0,00
N-12	RD330	0,00	0,00
N-11	RD340	0,00	0,00
N-10	RD350	0,00	0,00
N-9	RD360	0,00	0,00
N-8	RD370	0,00	0,00
N-7	RD380	0,00	0,00
N-6	RD390	0,00	0,00
N-5	RD400	0,00	0,00
N-4	RD410	0,00	0,00
N-3	RD420	0,00	0,00
N-2	RD430	0,00	0,00
N-1	RD440	0,00	0,00
N	RD450	0,00	0,00
Total	RD460	0,00	0,00

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	RD500	0,00	0,00
N-14	RD510	0,00	0,00
N-13	RD520	0,00	0,00
N-12	RD530	0,00	0,00
N-11	RD540	0,00	0,00
N-10	RD550	0,00	0,00
N-9	RD560	0,00	19 925 180,48
N-8	RD570	0,00	20 307 822,95
N-7	RD580	0,00	20 357 644,59
N-6	RD590	0,00	19 108 120,80
N-5	RD600	475,78	20 074 573,24
N-4	RD610	108,46	19 500 896,11
N-3	RD620	2 079,31	22 315 150,46
N-2	RD630	24 178,94	21 955 730,11
N-1	RD640	2 027 498,82	23 197 879,04
N	RD650	23 145 607,00	23 145 607,00

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	541 492,94	541 492,94			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	21 158 437,73	21 158 437,73			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	21 699 930,67	21 699 930,67	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	21 699 930,67	21 699 930,67	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	21 699 930,67	21 699 930,67	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	21 699 930,67	21 699 930,67			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	21 699 930,67	21 699 930,67			
SCR	R0580	8 483 296,69				
MCR	R0600	4 000 000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,5580				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	5,4250				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	21 699 930,67
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	541 492,94
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	21 158 437,73
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

S.25.01.21 SCR avec formule standard

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 154 675,55	2 154 675,55	
Counterparty default risk	R0020	1 625 589,98	1 625 589,98	
Life underwriting risk	R0030	14,91	14,91	
Health underwriting risk	R0040	6 056 290,17	6 056 290,17	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-2 275 988,92	-2 275 988,92	
Intangible asset risk	R0070		0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	7 560 581,69	7 560 581,69	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	922 715,00
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	8 483 296,69
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	8 483 296,69
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation
1 - Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

Approach to tax rate		
		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	

*Approach based on average tax rate
1 - Yes
2 - No
3 - Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes			
		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	74 688,70	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	74 688,70	
DTL	R0630	74 688,70	

LAC DT		
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

MCR components		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 580 570,86	0,00

Background information		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2 986 357,67	30 642 809,54		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030				
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations	R0200	0,00	4 623,50

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210				
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220				
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			31 600,07	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				5 657 000,00

Overall MCR calculation		C0130
Linear MCR	R0300	1 356 094,97
SCR	R0310	8 483 296,69
MCR cap	R0320	3 817 483,51
MCR floor	R0330	2 120 824,17
Combined MCR	R0340	2 120 824,17
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	4 000 000,00

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 580 570,86	4 623,50
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	8 440 880,21	42 416,48
Notional MCR cap	R0520	3 798 396,09	19 087,42
Notional MCR floor	R0530	2 110 220,05	10 604,12
Notional Combined MCR	R0540	2 110 220,05	10 604,12
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 980 000,00	20 000,00
Notional MCR	R0560	3 980 000,00	20 000,00